

Aeby-Egger Nicole, députée		P2065.09	
Prise en charge des toxicodépendances		DSAS	
		Cosignataires:	10
Reçu SGC:	18.12.09	Transmis Dir.:	22.12.09
		Parution BGC:	déc. 2009

Dépôt et développement

Le public toxicodépendant semble être vieillissant et les besoins d'encadrement changent. Il est important que ces personnes puissent bénéficier de la meilleure prise en charge possible répondant aux spécificités et à la complexité de leurs problèmes. L'évolution du nombre de personnes concernées doit donc être évaluée. Nous l'avons vu lors de la révision de la Loi sur la santé, le terme toxicodépendance est actuellement souvent remplacé par addiction. Or, l'infraction à la LStup caractérise les personnes toxicodépendantes en comparaison avec les personnes souffrant d'addiction à la nourriture par exemple.

Dans le canton de Fribourg, plusieurs institutions prennent en charge les personnes souffrant d'addictions et plus particulièrement la dépendance à des substances illicites. Ces institutions sont le Tremplin et le Radeau.

Des sources privées ou publiques, le revenu du travail des personnes prises en charge, des dons, etc. assurent le financement de ces institutions.

Par voie de postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport avec le contenu suivant :

- prise en charge future des personnes souffrant d'addictions (assurer à ces personnes la meilleure prise en charge possible)
- statut juridique de ces institutions
- financement de ces institutions en lien avec les changements qui se profilent
- taux d'occupations et dotations des quatre dernières années et évolution du nombre des bénéficiaires
- spécificité de la formation du personnel qui prend en charge ces personnes et proportion des personnes formées et non formées
- collaborations mises en place avec le réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)
- part du personnel administratif par rapport au personnel d'encadrement dans les différentes institutions
- systèmes en vigueur pour l'assurance qualité
- comparaison avec la situation dans les autres cantons.

Selon un communiqué de presse de la DSAS du 24 juillet 2006, un groupe de travail a été chargé dès l'automne 2006 d'élaborer un concept de prise en charge des personnes dépendantes pour le canton de Fribourg. Certaines questions ci-dessus ont peut-être déjà trouvé des réponses grâce aux travaux de ce groupe de travail ou à ceux du groupe de pilotage.